

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° 84/576 du 26.6.84
MTPS. D&TFP. DFP.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Portant intégration et nomination de Mlle
HAZOUNE Léocadie Mathurine dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des Servi-
ces Administratifs et Financiers - SAF -
(Administration Générale).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le statut des cadres
de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers (SAF) ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et recasse-
ments (notamment en son article 1er § 2°) ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre
du Conseil des Ministres ;

(/u le dossier constitué par l'intéressée ;

(/u le décret n° 74/229 du 29.12.74 portant attribution de cer-
tains avantages aux Economistes, Statisticiens et les Diplômes de Grandes
Ecoles et Institut d'Enseignement Supérieur de Commerce ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1°.- En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29.12.1962 susvisé, Mademoiselle HAZOUME Léocadie Mathurine, née le 27.8.1950 à Bacongo titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures (DES) Option Economie et Commerce International, obtenu à l'Institut d'Etudes des Relations Internationales (France), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -S.A.F.- (Administration Générale) et nommée au grade d'administrateur des S.A.F. Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- Conformément aux dispositions du décret n° 74/229 du 29.12.1974, Mademoiselle HAZOUME Léocadie Mathurine est classée Administrateur de 2° échelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 3.- L'intéressée est mise à la disposition du Ministère des Finances.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Brazzaville, le 26 Juin 1984

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC
DGTFP.DFP
D.G.B.
D.C.F.
DFP/EST
M.F.
INTERESSEE
DOSSIER
SGCM/BC

1
3
3
3
2
2
1
3
2